



À TOUS LES CONTRIBUABLES
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 471-19 SUR LE PROGRAMME DE
REVITALISATION POUR LE TERRITOIRE DE MASSUEVILLE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le mardi 12 novembre 2019, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 471-19 sur le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 20^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.